

Mise en demeure

ATELIER / HORIZON - Pièce n° 4

ATELIER à HORIZON

Lettre recommandée du 10 juillet 2026

Réception le 11 juillet 2026 (donnée fictive de démonstration)

Le contrat du 12 mai prévoit trois modules livrables au 30 juin. Votre courriel du 9 juillet confirme que deux modules demeurent manquants.

Nous vous mettons en demeure de livrer les modules conduite de projet et pilotage opérationnel au plus tard le 15 juillet 2026. La session du 20 juillet ne peut être différée. Faute de livraison, nous devons recourir à un autre prestataire et demander l'ajustement du prix ainsi que la réparation du surcoût justifié.

Le module d'accueil reçu est conservé. La présente lettre ne remet pas en cause la rémunération de ce livrable.

Pour ATELIER, la présidence